

le Grainier

banque de graines communautaire et vivante

sa Charte

1. Historique

Ce collectif s'est créé en fin d'année 2012, sur une proposition faite dans le cadre des réunions du collectif "Partons à la découverte des jardins".

Les initiateurs de ce projet peuvent donc avoir des motivations variées :

jardiniers amateurs, débutants ou confirmés, acteurs associatifs, ...

Ce collectif ne se veut assujetti à aucune organisation ni personnalité particulière et ses membres ont l'obligation morale d'être vigilants au maintien de ses principes et objectifs définis ci-dessous, en particulier en cas d'aide matérielle ou financière qui pourrait lui être apportée.

2. Principes généraux

Ses motivations

Cette démarche répond à l'envie d'oeuvrer pour maintenir ou restaurer le principe de **gratuité de la vie** au travers de la production et l'échange de semences.

Conscients que la terre est un héritage qui transite par nos mains, et déplorant les dégradations ou attitudes irresponsables qui lui sont encore infligées, nos préoccupations de qualité et de respect s'inscrivent dans les logiques de diversité naturelle et de spontanéité inhérents et indispensables à la vie.

Le partage qui sera le garant de la préservation de notre **patrimoine naturel** de plantes se fera de manière communautaire et en réseau.

Son objet

Il s'agit de la gestion d'une **banque de semences** en réseau accessible à tous gratuitement

Le cadre général est celui des **plantes**, a priori sans limitation autre que celle de l'intérêt des membres de ce collectif dans le cadre mentionné plus haut.

C'est à dire qu'il ne se limite pas obligatoirement aux plantes comestibles ou médicinales et peut aussi concerner les fleurs et les arbres par exemple.

Pour répondre aux motivations exposées plus haut, les plantes concernées seront "**naturelles**", sans traitement ni manipulation ou hybridation.

Toutefois dans un souci pratique, à titre provisoire et transitoire, cette banque acceptera des graines en dehors de la catégorie "naturelle".

Il pourra être envisagé d'élargir notre domaine d'activité aux greffons, boutures ou aux plants, dans la mesure des possibilités pratiques du collectif, et sur décision communautaire lors d'une assemblée.

Ses activités

Production des semences

Chaque membre du collectif est en charge de faire fructifier les graines qui lui ont été confiées

Conservation des graines

La récolte, le séchage, l'ensachage et le stockage seront assurés par chacun.

(fiche « savoir-faire » à consulter en annexe)

Toutefois un stockage centralisé sera aussi assuré dans un endroit frais et sec à température constante (un frigidaire si besoin) à La Pépinière.

Circulation des graines

. Par courrier postal, à l'adresse suivante : *Le Grainier, La Pépinière 6 av. Robert Schuman 64000 Pau* (enveloppes et timbres devront être fournis pour éviter ces frais au collectif).

. Par contact direct d'un « gestionnaire de service »

. Lors des diverses manifestations de jardinage (fêtes, trocs, ...)

. Un cahier des arrivées et des sorties sera tenu pour faciliter la gestion du stock.

Circulation des savoirs

. Les savoirs théoriques (livres, vidéos, fiches maison « savoir-faire ») seront inventoriés pour en faciliter la circulation. Un exemplaire des fiches « savoir-faire » devra rester à La Pépinière en accès libre.

. Les savoirs pratiques se partageront lors :

des visites des lieux de production

des ateliers proposés par le collectif

des réunions ou rencontres entre membres ou personnes extérieures

Ses moyens

Réseau et centre

Le fonctionnement du collectif se base sur une communauté de membres établis en réseau, avec un point de centralisation situé à La Pépinière pour faciliter les aspects pratiques de la gestion du collectif comme de la banque de semences .

Ainsi les locaux de la Pépinière pourront servir à

. la tenue de réunions régulières

. le stockage des semences

Selon leur fonction par rapport aux semences, les membres du collectif seront identifiés comme « donneur » (producteur ou donateur de graine) ou « receveur » (utilisateur ou diffuseur) ou « gestionnaire de service ».

Gestionnaires de service

Un ou deux "gestionnaires de service" seront désignés lors des réunions régulières afin d'assurer la gestion du collectif et de la banque de semences entre chaque réunion.

Leurs tâches sont les suivantes :

tenue des fichiers et cahiers de liaison

gestion des stocks, des alertes

diffusion des informations sur les producteurs ou les semences stockées

Volontariat

Le volontariat est nécessaire au fonctionnement du collectif.

Mais si l'opportunité de financer le travail d'une personne pour aider aux diverses tâches se présente, elle sera favorablement envisagée.

Trésorerie & investissements

La trésorerie devra être réduite au minimum, et préférablement évitée.

Il n'est donc pas demandé aux membres de cotisation, mais plutôt un engagement éthique (symbolisé par la signature de cette charte) et un engagement participatif (production et circulation des graines ainsi que gestion de la banque de semences).

Toutefois, à titre ponctuel, il pourra être fait des appels à dons pour pouvoir financer des investissements soit de semences (introuvables autrement) soit de matériel nécessaire à l'activité du collectif. De même que les semences, ces matériels sont considérés comme faisant partie d'un « héritage » commun même s'ils sont en usage chez des particuliers. La gestion de ce patrimoine commun relevant des décisions communautaires.

Transparence

Les membres du collectif doivent être joignables et disponibles pour pouvoir fournir toutes les explications souhaitées sur leurs méthodes ou conditions de production des semences qui leur ont été confiées, ainsi que leurs activités de gestion du Grainier. Les échanges d'informations ainsi que les visites de leur jardin (lieu de production) sont à favoriser au maximum entre les membres du collectif.

Des fiches informatives (sur la semence & sur le producteur) doivent renseigner sur l'origine et l'historique des semences de la banque du Grainier.

Ceci doit permettre aux receveurs de se faire une appréciation personnelle sur la qualité et l'intérêt des semences produites.

3. Fonctionnement de la banque

La gestion du stock

Classification des semences

Les semences apportées au grenier doivent tendre vers une qualité que nous qualifions de « naturelle » et « transparente », selon les critères suivants

Hybridation et Traitements : *aucun ou le moins possible*

Transparence ou Information : *le plus possible*

Les semences sont regroupées en deux grandes catégories, en tenant compte de la confiance que nous mettrons dans les informations à disposition :

- ① Semences Naturelles
- ② Autres Semences

Alertes

Un système d'alerte sera mis en place pour les semences de catégorie ① quand la quantité de semences en banque sera trop faible. Par exemple stock < 10 graines.

Cela sera géré par le "gestionnaire de service" en principe.

Les semences encore disponibles devront être prises en charge par les producteurs les plus fiables.

- ① Producteurs très Fiables
- ② Autres Producteurs

Dans cette optique les producteurs seront aussi classés en deux catégories, selon les critères suivants :

Qualité de la récolte : *réussite des levées et qualité des soins à la récolte et à la préparation au stockage*

Qualité de la production : *la plus « naturelle » possible*

Stockage

Après un séchage approprié, les semences seront mises dans des sachets en papier de qualité bio fermés avec une attache parisienne et avec l'étiquette de liaison imprimée ou collée dessus.

Les sachets pourront être regroupés dans des boîtes ou poches hermétiques à l'humidité (de préférence des boîtes métalliques) pour être stocker au frais soit chez le donneur (entrée virtuelle) soit à La Pépinière (entrée réelle).

Un cahier de liaison devra être renseigné à chaque entrée (réelle ou virtuelle) ou sortie de semence, par le gestionnaire en service ou par le donneur ou le receveur.

Gestion de la banque de semences

Le cahier de liaison servira à renseigner

- un fichier d'inventaire de la banque
- la fiche d'information de la semence
- la fiche d'information du producteur

Les arrivées

Les Donneurs

Tout le monde peut être un Donneur, et donc un membre du collectif.

Les semences apportées ne sont pas obligatoirement produites par le donneur lui-même. Toutefois, le fonctionnement de la banque de semence doit tendre à ce que les donneurs soient eux-mêmes les producteurs.

Donc en principe, le donneur rempli les tâches suivantes :

- Production
- Récolte
- Séchage
- Stockage ou dépôt au grenier (frigidaire) de la pépinière
- Information sur le cahier des entrées/sorties

Il est aussi sensé avoir pris connaissance des fiches « savoir-faire » à disposition de tous, même s'il ne suit pas les conseils donnés.

Obligations des Donneurs

les obligations du donneur sont les suivantes :

- accepter et signer la charte du grenier
- renseigner le cahier des entrées/sorties, même s'il garde chez lui les semences données
- remplir les 4 fiches d'information suivantes :
 - 1) étiquette de liaison des semences
 - une par paquet (si les semences sont mis en plusieurs sachets)

- 2) fiche d'information de la semence
à compléter ou à créer
 - 3) fiche d'information de la plante
à compléter ou à créer
 - 4) fiche d'information du producteur
à mettre à jour ou à créer
- ouvrir son jardin aux visites et se rendre disponible pour informer sur sa production

Les sorties

Les Receveurs

Tout le monde peut être un Receveur, sachant qu'être Receveur implique automatiquement le fait de devenir aussi un Producteur-Donneur ensuite.

Obligations des Receveurs

les obligations du Receveur sont les suivantes :

- accepter et signer la charte du grenier
- renseigner le cahier des entrées/sorties
- utiliser une partie des semences reçues, pour en produire de nouvelles dont une partie devra être déposée à la banque (dépôt réel ou virtuel). La quantité minimale à déposer devra être précisée par le gestionnaire en service, si nécessaire.

J'ai lu et adhère à la charte du Grainier

Le
à

signature